



**Mandat du groupe de travail chargé de la mobilisation
et de la communication aux fins du programme stratégique
2020-2025 de l'AMM**

Le mandat du groupe de travail a été approuvé par la 217^e Session du Conseil de l'AMM, Séoul
(en ligne), avril 2021

Composition

Les membres, à l'instar du président du groupe de travail :

- sont nommés par le président du Conseil selon un cycle similaire à celui des comités permanents du Conseil de l'AMM ;
- doivent compter parmi eux six à huit membres de l'AMM disposant de connaissances et d'une expérience significatives des réseaux sociaux (qu'il s'agisse de membres constituants ou de membres associés) et représenter au minimum trois régions de l'AMM ;
- rendent compte de leurs activités au Conseil et, dans l'intervalle entre deux sessions, au Président du Conseil et au Secrétaire général.

Compétences

Tout en respectant le rôle autonome des membres constituants de l'AMM et de leurs associations régionales, le groupe de travail soutient activement les travaux de mobilisation et de campagne de l'AMM, afin :

- d'accroître le retentissement des prises de position et des politiques de l'AMM auprès de la communauté médicale, notamment par l'intermédiaire des membres de l'AMM et des organisations, associations et institutions extérieures concernées ;
- de coopérer au développement et à la mise en œuvre des campagnes de mobilisation et de communication pour accroître la visibilité et l'impact positif des politiques et des activités de l'AMM.

Activités

Le groupe de travail concentre ses efforts sur les activités suivantes :

Améliorer la visibilité et renforcer la crédibilité de l'AMM :

- pour susciter une plus grande participation des membres de l'AMM ;
- pour confirmer aux membres actuels et potentiels la valeur de l'adhésion à l'AMM ;

- pour coordonner les efforts de mobilisation et de communication de l'AMM et ceux de ses membres ;
- pour identifier les possibilités d'intervention, d'alliance et de partenariats.

Appuyer le Secrétariat de manière proactive :

- le groupe de travail apporte son soutien aux personnes responsables de la presse et de la communication au sein de l'AMM :
 - en bâtissant des réseaux entre les responsables de la presse et de la communication au sein des membres constituants pour favoriser la diffusion des politiques de l'AMM et les activités relevant du programme stratégique de l'AMM ;
 - en multipliant (par la diffusion et la contribution) l'influence de l'AMM aux niveaux national et régional (politiques, communiqués de presse, messages sur les réseaux sociaux, groupes de discussion) ;
- en relayant les campagnes de l'AMM sur les réseaux sociaux pour soutenir ses efforts ;
- en préparant des articles pour le *World Medical Journal* ou d'autres publications et en rédigeant des lettres ouvertes et des communiqués au sujet des politiques et des activités de l'AMM ;
- en participant aux efforts concertés de publication sur les réseaux sociaux et en les soutenant ;
- en informant le secrétariat de l'AMM de possibilités d'activités de mobilisation et de sensibilisation ;
- en rendant compte de ses efforts par l'intermédiaire d'une politique de l'AMM ou d'évènements organisés dans les différentes régions.